

Contribution pour le 40e Congrès du PCF : Pour un féminisme populaire, un interculturalisme de rupture, une égalité réelle pour les personnes en situations de handicap.

Constats et enjeux politiques

Alors que nous nous apprêtons à débattre des orientations de notre parti pour les années à venir, un constat s'impose : les politiques néolibérales menées depuis quarante ans ont structuré une société de la précarité, du repli identitaire et de la concurrence généralisée. Dans ce cadre, les femmes et les minorités (racisées, LGBTQI+, issues de l'immigration populaire) sont en première ligne de la casse des services publics, des discriminations systémiques et des violences.

Comme lors de nos derniers congrès, notre congrès doit poursuivre le choix d'une rupture. Nous ne pouvons pas reculer sur ses questions et de revenir à de « simples défenseurs des droits » face à une société injuste. Nous devons porter une ambition politique : l'émancipation commune par la lutte des classes, le féminisme matérialiste et l'interculturalisme social.

Nos propositions doivent s'appuyer sur des expériences concrètes – dans nos municipalités, nos quartiers, nos luttes – et s'inspirer des combats internationaux pour construire un projet de société où l'égalité réelle n'est pas un slogan mais s'intègre dans une logique globale.

1. Les services publics comme rempart féministe et interculturel

La casse des services publics est la matrice des inégalités. Leur reconstruction sur des bases nouvelles est notre priorité.

Créer un “Service Public de la Grande Émancipation” (SPE) :

Concrètement : Fusionner et abroger la loi “séparatisme” pour la remplacer par un service public laïc et interculturel de l’accueil, de la lutte contre les discriminations et de l’accès aux droits.

Exemple local : S’inspirer des Maisons de la vie associative et citoyenne mises en place dans certaines municipalités communistes (comme à Montreuil ou Ivry) qui ont permis de dépasser le guichet unique pour créer des lieux d’accueil où les femmes isolées, les jeunes des quartiers populaires et les associations militantes co-construisent les politiques publiques.

Mesure nationale : Généraliser le modèle des centres de santé sexuelle gratuits, sans condition de papiers, intégrant la PMI, la planification familiale et la prise en charge des violences gynécologiques et obstétricales. Cela implique un plan de recrutement de 10 000 professionnel·les de santé (sages-femmes, psychologues, interprètes médico-sociaux) sur cinq ans.

Des services publics (école, police, justice, santé, logement,...) de l’égalité réelle et de la lutte contre le racisme :

Proposition forte : Instaurer une formation initiale et continue obligatoire pour tou·tes les personnels de la fonction publique aux mécanismes du sexisme, du racisme et de la transphobie. Cette formation ne doit pas être “optionnelle” mais un prérequis à la titularisation.

Exemple international : S’inspirer de l’éducation à la sexualité en Suède, qui, depuis les années 1950, a permis de réduire les grossesses précoces et de faire reculer les violences sexistes chez les jeunes, tout en l’adaptant à un cadre républicain et interculturel.

Mesure nationale : Sanctuariser et étendre les dispositifs “Vacances Apprenantes” et “Été solidaire” pour en faire un véritable service public de la mixité sociale et intergénérationnelle, en impliquant les associations féministes et antiracistes des quartiers populaires.

Lutter contre les discriminations médicales et la précarité menstruelle :

Les femmes, et particulièrement les femmes racisées, en situation de handicap ou âgées, subissent des discriminations médicales systémiques : moindre prise en charge de la douleur, errance diagnostique pour l’endométriose, les maladies auto-immunes, ou encore violences obstétricales. Par ailleurs, la précarité menstruelle touche près de 4 millions de femmes en France, avec des conséquences sanitaires et sociales graves.

C'est pourquoi il faut faire de la santé des femmes une grande cause nationale. Créer un parcours de soins sans rendez-vous en gynécologie et en sage-femme dans chaque centre de santé, avec une obligation de formation des personnels médicaux à l'écoute des douleurs et à la non-discrimination. Instaurer la gratuité totale des protections menstruelles (dans les établissements scolaires, les universités, les lieux de travail, et via une dotation universelle en pharmacie) et élargir la prise en charge à 100 % de tous les dispositifs contraceptifs et de la préservation de la fertilité.

Par exemple, des collectifs comme Règles Élémentaires ont montré l'efficacité de la distribution gratuite en milieu scolaire. Certaines régions et municipalités communistes expérimentent des dispositifs de gratuité. Nous proposons leur généralisation par une loi-cadre.

2. Propositions économiques : Le travail, la précarité et la reconnaissance

Le capitalisme repose sur l'exploitation du travail gratuit ou sous-payé des femmes et sur la précarisation des minorités.

C'est pourquoi, il faut porter la Gratuité des moyens de subsistance pour les mères isolées et les familles monoparentales :

En effet, 82 % des familles monoparentales sont dirigées par des femmes, et elles sont surreprésentées dans la pauvreté. Les minorités racisées y sont confrontées à une double discrimination sur le marché du travail.

Il nous faut créer un "Revenu de sécurisation parentale" équivalent au SMIC, dégressif jusqu'aux 3 ans de l'enfant, sans condition de durée de travail préalable. Cela revient à reconnaître le travail d'éducation comme un travail socialisé.

Dans certaines villes comme Grigny, les initiatives de régies de quartier à visée féministe (garderies partagées, épiceries solidaires gérées par des femmes) montrent la voie. Nous proposons de financer ces structures sur fonds nationaux en les sortant de la logique d'appel à projets précaires.

Lutter contre la double peine : racisme au travail et précarité des minorités :

Il faut rendre opposable la lutte contre les discriminations dans les branches professionnelles. Instaurer des tests de situation récurrents dans les grandes entreprises et les services publics, avec publication des résultats et sanctions financières indexées sur le chiffre d'affaires en cas de non-respect.

En Islande, la loi sur l'égalité salariale (2018) oblige les entreprises à prouver qu'elles paient leurs employé·es de manière égale. Nous proposons d'étendre cette obligation à l'égalité de traitement entre Français·es et issu·es de l'immigration, à diplôme et poste équivalents.

Généraliser le “concours anonyme” et l'examen non discriminant pour les recrutements :

Il faut tendre vers l'obligation, pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés et pour l'ensemble de la fonction publique, l'usage d'un CV et dossier de candidature anonymisés (suppression du nom, du genre, de l'âge, de l'adresse, du nom des établissements scolaires pouvant indiquer l'origine sociale) lors de la phase de présélection. Dans la fonction publique, élargir les recrutements par concours externes plutôt que par voie contractuelle discrétionnaire, et instaurer des jurys de validation formés aux biais discriminatoires.

En France, des expérimentations menées par des grandes écoles et des collectivités (comme la région Île-de-France) ont démontré que le recrutement anonyme réduit de 30 à 40 % les discriminations à l'embauche. Nous proposons de travailler sur une loi imposant une méthode unifiée pour tous les recrutements publics et privés, sous contrôle des comités sociaux et économiques (CSE).

Rendre obligatoires les congés menstruels :

L'endométriose, la dysménorrhée et d'autres pathologies gynécologiques touchent une femme sur dix. Leur absence de reconnaissance médicale et sociale contraint de nombreuses femmes à travailler dans la douleur, voire à perdre leur emploi.

C'est pourquoi, instaurer un congé menstruel obligatoire dans le Code du travail, d'au moins deux jours par mois, rémunéré à 100 % sans délai de carence, sur présentation d'un certificat médical et par une déclaration sur l'honneur. Ce congé doit être étendu aux personnes transgenres souffrant de règles douloureuses. Il doit être assorti d'une interdiction de toute sanction ou discrimination.

En Espagne, une loi votée en 2023 a créé un congé menstruel remboursé par la Sécurité sociale, faisant du pays un précurseur en Europe. Au Japon, le congé menstruel existe depuis 1947. En France, des entreprises pionnières l'ont mis en place avec des retours positifs. Nous proposons de généraliser ce droit pour toutes les salariées et d'en faire un critère de santé publique.

3. Propositions institutionnelles et politiques : Démocratie participative et lutte contre les violences

Nous devons transformer les institutions pour qu'elles deviennent des outils d'émancipation et non de reproduction des dominations.

Pour la Généralisation des “budgets participatifs féministes et antiracistes” :

De nombreuses communes ont mis en place un budget participatif avec un critère “égalité femmes-hommes” et un volet “quartiers populaires”. Proposons d'en faire une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants, à partir du budget d'investissement dédié à des projets identifiés par les associations de terrain (éclairage public adapté pour lutter contre les violences sexistes dans l'espace public, création de lieux sécurisés pour les jeunes LGBTQI+, etc.).

Créer des “Maisons de l'Égalité et des Minorités” (MEM) dans chaque département :

Ces maisons regrouperaient en un seul lieu : les services sociaux, l'accueil juridique pour les victimes de racisme et de violences sexistes, les permanences associatives (Planning familial, SOS Racisme, associations LGBTQI+), et une “brigade d'intervention rapide” composée de travailleurs et travailleuses sociales et de médiateurs formés.

Il s'agit de passer d'une approche sécuritaire (loi séparatisme) à une approche sociale et interculturelle. Face aux replis communautaires, notre réponse est la présence active de l'État social et laïc, en confiance avec les habitant·es.

Ouvrir le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales aux résident·es étranger·es :

C'est une revendication historique du PCF. Aujourd'hui, elle est plus que jamais une nécessité politique et un acte fort d'interculturalisme. Des milliers de femmes et d'hommes, souvent originaires de pays anciennement colonisés, participent à la vie de nos quartiers, aux conseils citoyens, sans pouvoir peser sur les élections. Leur donner la citoyenneté locale, c'est reconnaître leur contribution à la société.

4. Propositions pour l'autonomie et la lutte contre les discriminations des personnes âgées et handicapées

Les politiques d'austérité ont frappé de plein fouet les personnes âgées et les personnes handicapées, en particulier les femmes et les minorités qui cumulent les oppressions. Notre réponse doit être à la hauteur de l'urgence.

Sortir du tout-marchand pour le grand âge et le handicap :

Il est nécessaire d'abroger la loi "Bien vieillir" et la logique de la concurrence entre établissements. Engager un plan de création de 100 000 places en établissements publics et associatifs de proximité, avec un service public de l'autonomie géré par les collectivités locales et l'État, sur le modèle des centres communaux d'action sociale (CCAS). Les EHPAD et services à domicile publics doivent être dotés de personnels en nombre suffisant, formés aux spécificités des femmes âgées (isolement, violences, maladies chroniques) et des personnes handicapées issues des minorités.

La ville de Montreuil a développé un pôle gérontologique public associant une résidence autonomie, un accueil de jour et des services de soins à domicile, avec une gestion en régie directe. Ce modèle doit être généralisé.

Mettre fin aux discriminations médicales et institutionnelles envers les personnes handicapées, notamment les femmes handicapées :

Les femmes handicapées subissent des violences sexistes et sexuelles jusqu'à 4 fois plus que les femmes non handicapées elle-même victime de violence, et font face à des obstacles majeurs pour accéder à la contraception, à l'IVG, ou aux soins gynécologiques.

Il faut généraliser les centres de santé sexuelle et reproductive accessibles (en langue des signes, en fac-similé, avec du matériel adapté) dans chaque département. Rendre obligatoire l'accessibilité universelle de tous les lieux recevant du public, avec un calendrier contraignant et des pénalités financières. Créer un revenu d'existence pour les personnes handicapées, permettant de sortir de la précarité et de la dépendance institutionnelle.

Lutter contre l'isolement des personnes âgées et handicapées issues de l'immigration :

Face à l'isolement, il nous faut financer des actions interculturelles dans les Ehpad publics et les services de soins à domicile, avec des médiateurs et médiatrices formés-es aux langues et aux cultures des résidents, afin de lutter contre le racisme institutionnel et l'isolement linguistique.

L'association Génériques avait montré l'importance des "passeurs de mémoire" auprès des personnes âgées immigrées. Nous proposons d'intégrer ce type de médiation dans le cahier des charges des établissements publics.

5. Propositions internationalistes : Solidarité concrète et anti-impérialisme féministe

Notre congrès doit affirmer que le féminisme et l'interculturalisme ne peuvent être nationalistes.

Soutenir les luttes des femmes et des minorités dans le monde :

Par exemple : En Iran, le mouvement "Femme, Vie, Liberté" ; en Afghanistan, la résistance des femmes contre l'apartheid de genre ; en Palestine, où le féminisme est intrinsèquement lié à la lutte contre l'occupation et l'apartheid. Nous proposons que le PCF crée un fonds de solidarité internationale dédié au financement direct d'associations féministes et de défense des minorités dans les pays en lutte, en coordination avec des réseaux comme le Forum social mondial.

Il est nécessaire de porter au niveau européen une directive imposant un gel des avoirs et des sanctions économiques ciblées contre les États qui criminalisent l'homosexualité ou instituent des lois d'apartheid de genre.

Droit d'asile inconditionnel pour les personnes persécutées :

Il faut abroger les dispositions restrictives du droit d'asile (listes de pays "sûrs", conditions absurdes de délais). Proposer un statut de "réfugié-e de genre", et les persécutions liées au genre (mutilations génitales, mariages forcés, persécutions LGBTQI+) sont des motifs d'asile valides.

Conclusion : Pour une politique de l'émancipation commune

Au 40e congrès, nous ne devons pas seulement critiquer l'ordre établi. Nous devons construire une alternative crédible, ancrée dans les territoires et les luttes.

Le féminisme et l'interculturalisme social, le handicap sont deux faces d'une même pièce : celle de la lutte contre toutes les dominations. Dans un pays où l'extrême droite progresse en divisant les travailleur·ses, où le racisme et le sexisme sont des outils de gestion des classes populaires, notre devoir est de proposer une politique de la fraternité concrète.

Faisons de ce congrès celui de la rupture : services publics pour l'émancipation, travail reconnu, institutions transformées, solidarité internationale.

Ensemble, poursuivons la construction d'un parti communiste résolument féministe, antiraciste, interculturel, inclusif et internationaliste, à la hauteur des espoirs des femmes et des minorités de notre pays.

Contribution à la discussion

Cette contribution n'est qu'une contribution parmi d'autres qui a sûrement des manques. Elle n'a bien sûr pas la volonté de tout synthétiser et est seulement une contribution ouverte à la discussion. C'est en confrontant nos pratiques que nous construirons les propositions les plus fortes pour le congrès.